



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2023



Sommaire

Edito croisé	Page 3
Les évènements marquants de 2023	Page 4
Le pôle insertion & accès au logement : données d'activité	Pages 5 à 8
Le point de vue de Solène Hulin sur l'accompagnement à l'accès au logement	Page 9
Focus sur la mission "Emploi-CEJ JR"	Pages 10 & 11
Le Pôle veille sociale : données d'activité	Pages 12 & 13
Focus sur l'activité du Samu Social	Page 14
Le point de vue de Lou Chaigne sur l'accompagnement des personnes en grande exclusion	Page 15
Le pôle observation & actions transversales : Focus sur la mission parcours de rue et coordination du réseau des acteurs de la Veille Sociale	Pages 16 à 18

Édito



Thierry MORA-BRIANTAIS
Responsable du SIAO de la Vienne

“L'année 2023 du SIAO a été marquée par plusieurs évolutions de son offre de service en lien avec le déploiement de nouvelles missions.

Ces missions correspondent aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic réalisé en 2022 suite à l'instruction gouvernementale du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la rue au logement.

Aussi, nous avons notamment travaillé sur :

- La mise en œuvre d'une action spécifique sur l'accès au logement des personnes sans abri ou prises en charge dans le cadre d'une structure d'hébergement ou de logement adapté
- Le développement et la structuration de la mission d'observation sociale du SIAO
- Le développement du dispositif "Itinéraire Bis" qui vise l'accompagnement des publics en situation de grande exclusion sur le territoire de Grand Poitiers
- La mise en place d'une mission "Insertion-Emploi-CEJ JR" qui a permis entre autres, de soutenir le déploiement du dispositif CEJ JR sur le département

Pour répondre à ces enjeux, l'équipe du SIAO s'est étoffée en accueillant 6 nouveaux salariés, donnant ainsi corps à sa nouvelle structuration. L'enjeu pour l'année à venir est désormais de stabiliser les équipes et d'ancrer ses nouvelles actions sur le territoire.”

“Le SIAO 86 porté par la Croix Rouge française s'est attelé, en 2023, à asseoir son activité autour de la coordination des acteurs du territoire.

La fluidité des parcours des personnes accompagnées s'appuie sur une interconnaissance des acteurs et des actions menées sur le département. Le SIAO86 a particulièrement développé les sensibilisations et les immersions inter-structures.

Par ailleurs, la mise en ligne de son site internet et la création de son identité visuelle doit permettre une meilleure visibilité et accessibilité à l'information autour de l'accès au logement et à l'hébergement. La mission d'observation sociale à l'œuvre au sein du SIAO86 depuis septembre 2023 sera la pierre angulaire d'une meilleure compréhension des dynamiques locales et des besoins sociaux dans cesse en évolution.

La Croix Rouge française est le premier opérateur des SIAO sur le territoire national. Le SIAO86 bénéficie tout au long de l'année de l'expertise et de l'expérience de l'association dans l'accompagnement et la formation de ses équipes. L'objectif est d'être plus efficient demain, sans jamais perdre de vue que la mission du SIAO est de proposer une solution adaptée à la situation de chaque personne en favorisant l'accès au logement le plus rapidement possible.”

Valérie DULIN
Directrice Pôle Lutte contre les Exclusions



Les évènements de l'année 2023

2023

JANVIER

Lancement du projet d'Immersion "Le P'tit Bain"

FÉVRIER

Création du poste de Responsable du Pôle Veille Sociale du SIAO et prise de poste de TERENCE DUCHEIN

MARS

Fermeture et bilan de la Halte hiver

AVRIL

Participation à la réunion plénière du Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées, organisé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Nouvelle-Aquitaine

AOÛT

Lancement des réflexions en lien avec le CAPEE, les restaurants l'Éveil et Toit du Monde, le CCAS de Poitiers, l'Unité Locale de Poitiers et la DDETS sur la mise en place de tickets à destination des personnes hébergées à l'hôtel et la distribution de colis adaptés pour les personnes à la rue.

JUILLET

Participation aux Journées réseaux SIAO, organisées par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL)

MAI

Création du poste de référent "Emploi-CEJ-JR" et prise de poste de Pierre LAMBERT

JUIN

Visite du SIAO de la Dordogne et échanges de pratiques

SEPTEMBRE

Création du poste de référent "Accès au logement" et prise de poste de Solène HULIN

OCTOBRE

Création d'un second poste de technicien administratif sur le Pôle Insertion & Accès au logement du SIAO et prise de poste d'Ingrid MORTIER

NOVEMBRE

Lancement de la mission "Observation sociale" du SIAO et prise de poste de Mathilde SOUBRY

DÉCEMBRE

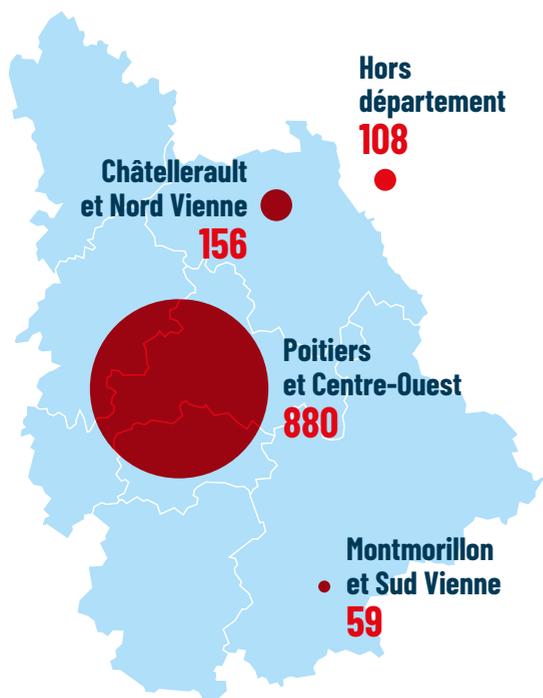
Organisation du deuxième Comité Stratégique Partenarial du SIAO

2024



I. Le pôle insertion et accès au logement

Sur le département, le pôle insertion et accès au logement instruit et traite l'ensemble des demandes d'insertion par le logement qui lui sont transmises par les 142 acteurs du territoire et d'autres départements : structures d'hébergement, d'insertion par le travail, services hospitaliers et sociaux, accompagnateurs judiciaires des personnes majeures et veille sociale et les travailleurs sociaux de secteur.



1. Les demandes d'insertion portées au SIAO

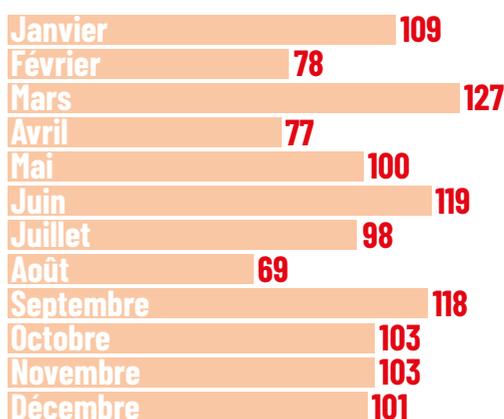
Quotidiennement, le SIAO oriente les ménages pour lesquels il est saisi vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins. En 2023, il a reçu 1203 demandes, soit une hausse de 8,5% par rapport à 2022.

Le département est partagé en trois territoires : Châtelleraut et le Nord-Vienne, Montmorillon et le Sud-Vienne, Poitiers et le Centre-Ouest. Ce dernier polarise 73,15% des demandes d'insertion.

L'augmentation des demandes est principalement portée par celles émises en dehors du département (+48%) et de manière plus marginale par les demandes provenant de Poitiers (+7,6%), quand les autres demandes restent relativement stables.

Au cours de l'année, le Pôle Insertion et accès au logement a réceptionné en moyenne 100 demandes par mois avec un pic habituel en mars, qui relève de la fin de la trêve hivernale. Les mois de juin et septembre ont connu un pic en 2023 que l'on n'observait pas l'année précédente. Globalement, la demande a été légèrement plus importante que l'année précédente sur l'été et l'automne.

1203
demandes
en 2023



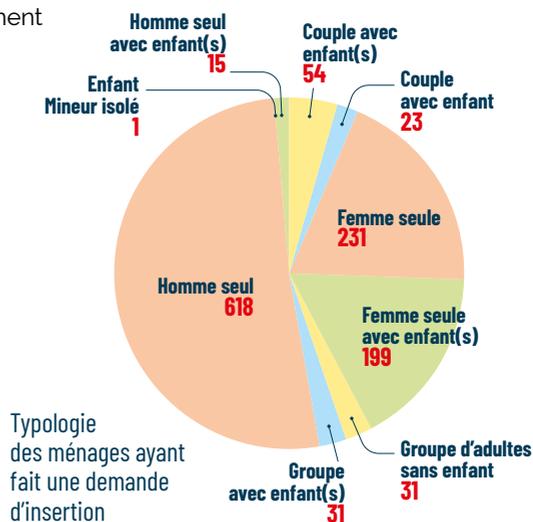
2. Caractéristiques des ménages sollicitant l'insertion

La hausse des demandes en 2023 s'accompagne d'une évolution de la répartition des typologies de ménage.

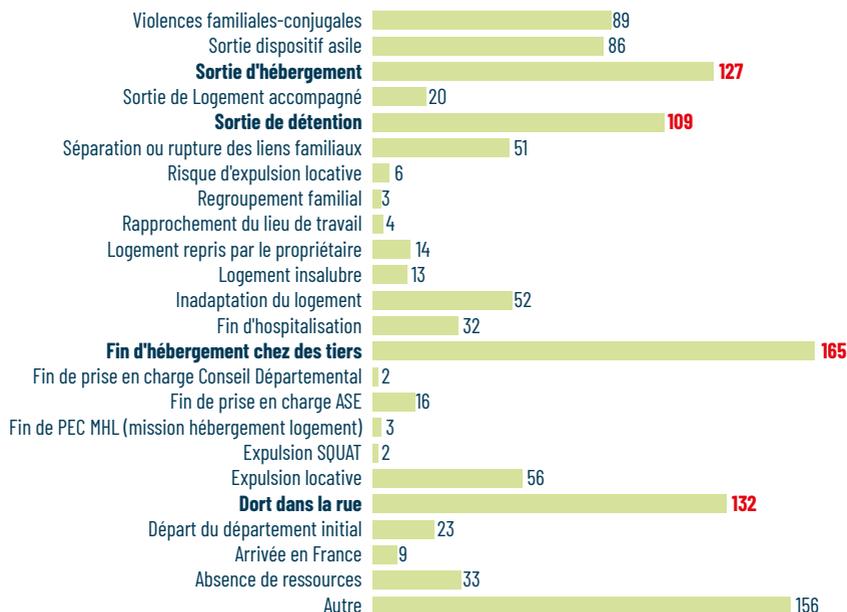
Les demandes des **ménages composés de femmes seules ou de femmes seules avec enfant** ont respectivement connu une croissance de 27% et de 28,3%.

Toutefois, les demandes d'insertion émanent toujours **majoritairement de ménages composés d'hommes seuls**. Ceux-ci représentent 51,37% des demandes reçues en 2023, contre 54,54% en 2022 ; tandis que les demandes concernant les autres types de ménages sont relativement stables et restent davantage minoritaires.

Les raisons évoquées dans le cadre des demandes d'insertion peuvent renvoyer à des problématiques familiales (violences, rupture), à une fin de prise en charge ou d'accompagnement, une sortie de dispositif, ou encore une perte de logement.



Motifs de la demande d'insertion



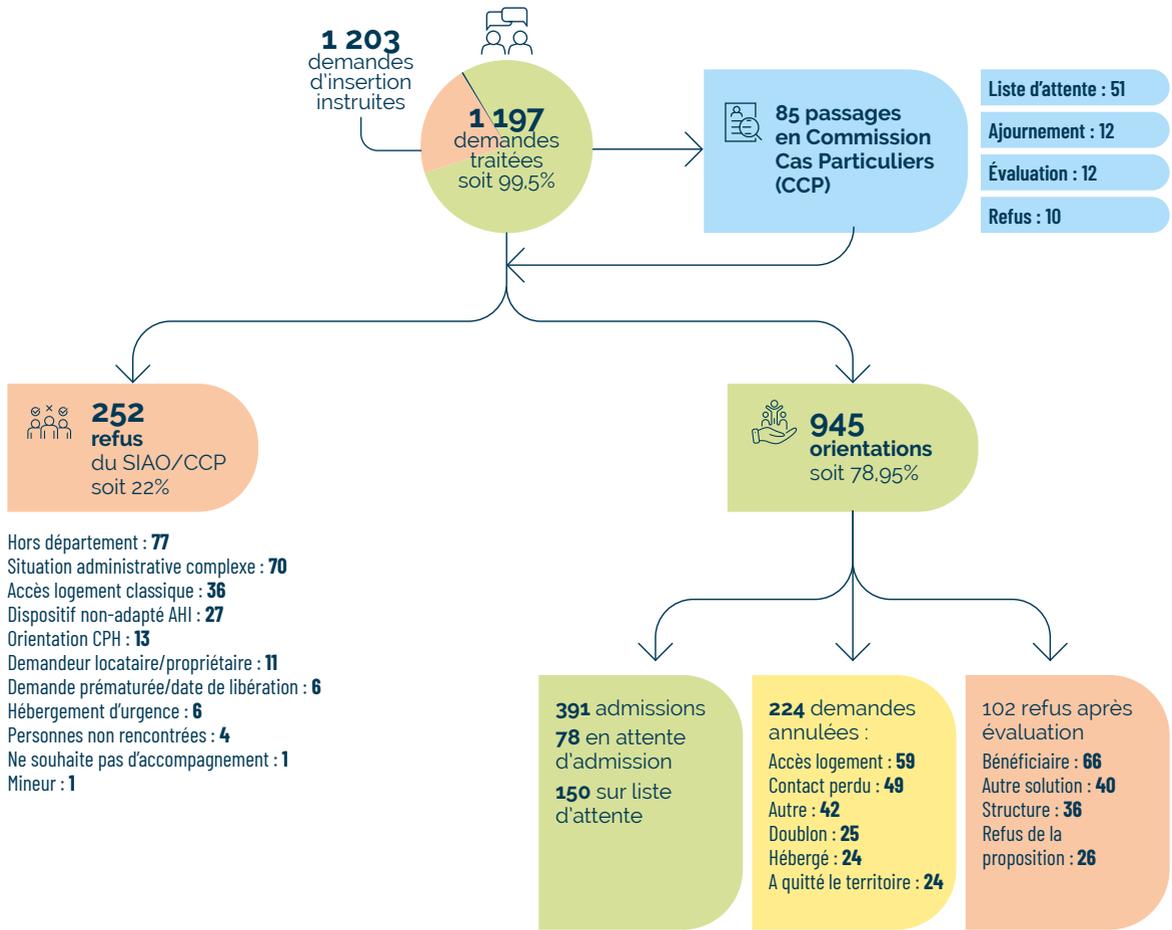
Les principaux motifs des demandes portées au SIAO renvoient à une nécessité imminente : la fin d'hébergement chez un tiers, le fait de dormir à la rue et la sortie d'un hébergement.

Les publics sortant de détention et n'ayant pas de logement représentent 9,06% des demandes d'insertion traitées. La sortie de détention (109 ménages) fait partie des motifs qui ont le plus augmenté par rapport à 2022 (87).

3. Suivi et traitement des demandes par le SIAO

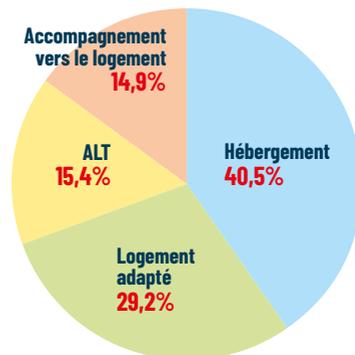
Le SIAO reçoit l'ensemble des demandes d'insertion du territoire et statue sur leur orientation dans le cadre des commissions insertion hebdomadaires, internes au SIAO.

Sur les demandes traitées par le SIAO en 2023, **78,95% ont fait l'objet d'une orientation**, soit 391 admissions, 78 sont en attente d'admission, et 150 en liste d'attente.



Le SIAO a orienté les deux tiers des demandes vers de l'hébergement (40,5%) et du logement adapté (29,2%). Les orientations sur les dispositifs d'accompagnement sont minoritaires puisque l'ALT correspond à 15,4% des demandes et l'Accompagnement vers et dans le Logement à 14,9%

Globalement, **plus d'une demande sur deux fait l'objet d'une orientation vers une solution de logement** (hébergement et ALT).



Répartition des orientations par dispositif



Une part des demandes traitées par le SIAO nécessite une concertation entre les acteurs du territoire dans le cadre de Commissions des Cas Particuliers. Elles se tiennent à un rythme mensuel sur chaque territoire du département : Châtelleraut et le Nord Vienne, Montmorillon et Sud Vienne et Poitiers (voir carte page précédente). En 2023, le SIAO a tenu 28 CCP pour traiter 85 demandes nécessitant concertation dont 8 situations de ménages déjà présents sur un dispositif d'insertion ou de logement adapté.

Sur les 1197 demandes d'insertion traitées par le pôle insertion et accès au logement du SIAO, 252 ont fait l'objet d'un refus d'orientation, principalement soit parce que la demande était issue d'un autre département et que les demandeurs n'avaient ni attache, ni projet d'insertion sur le territoire (30,5% des refus) ; soit parce que la situation administrative du ménage ne permettait pas une orientation (27,7% des refus).

Parmi les demandes d'insertion orientées par le SIAO, 224 ont été annulées, parce que le ménage a vu aboutir une recherche de logement faite par ailleurs, parce que le ménage n'est plus joignable, a quitté le territoire, a obtenu un hébergement par d'autres voies, ou encore parce que la demande a fait l'objet d'un doublon informatique.

Par ailleurs, 102 propositions d'orientation n'ont pas abouti. Pour les deux tiers, cela relève d'un refus de l'usager (qui a trouvé une autre solution pour 50% des cas). Pour le tiers restant c'est un refus des structures après évaluation de la situation.

Le taux de refus des structures demeure très bas et reste stable par rapport à 2022 (3,8%).

Le SIAO de la Vienne a la gestion des listes d'attente de l'ensemble des demandes d'insertion du territoire depuis le 1^{er} octobre 2022. 15,87% des demandes orientées sont positionnées sur liste d'attente au 31 décembre 2023.

Temps d'attente moyen sur liste d'attente par dispositif (en jours)



Sur l'année, si le temps d'attente d'une demande est en moyenne de 70 jours, il s'avère être très variable d'un dispositif à l'autre.

Le territoire ne dispose que de peu de places d'ALT et de stabilisation, ce qui allonge considérablement les temps d'attente pour intégrer ces dispositifs qui connaissent un faible turn-over. Par ailleurs les situations orientées sur la stabilisation sont plus complexes et celles orientées sur l'ALT nécessitent un accompagnement renforcé.

L'IML est un dispositif qui se caractérise par le besoin de captation de logement auquel il s'adosse. C'est une difficulté sur le territoire dont dépendent les acceptations sur ce dispositif.

Enfin, les Pensions de Famille connaissent un processus d'orientation lent du fait des différents entretiens préalables que l'orientation vers ce dispositif nécessite. Cette procédure est en cours de révision pour faciliter l'orientation.

4. Le point de vue de Solène Hulin sur l'accompagnement à l'accès au logement

En septembre 2023, suite à la lettre de mission du Préfet, le poste d'intervenante "Accès au Logement" a été pourvu. L'objectif général de cette mission est de "Faciliter l'accès au logement social, privé et adapté". Pour ce faire, diverses actions ont été réalisées au cours du dernier trimestre 2023.

En interne, j'ai été formée pour étudier et instruire les demandes orientées sur le SI-SIAO. Je participe aux commissions internes au service. L'objectif est d'évaluer les situations relevant du logement accompagné voire du logement autonome et favoriser le lien vers les dispositifs appropriés.

En binôme avec le référent Emploi, j'ai co-réalisé une enquête auprès des structures d'hébergement sur les pratiques en matière d'accès à l'emploi et d'accès au logement. L'objectif est d'identifier les freins et leviers existants et d'analyser les pratiques et besoins. D'octobre à décembre, 6 opérateurs de l'hébergement ont été rencontrés. Cette enquête se poursuivra en 2024 notamment avec la rencontre des opérateurs IAE.

Autre outil auquel j'ai été formée, par l'AFIPADE : Imhoweb. Cet accès est nouveau pour le SIAO. Ainsi, il va pouvoir développer son travail de coordination entre les opérateurs de l'hébergement et les bailleurs sociaux. Dans cette dynamique, en novembre, une réunion de présentation de la mission a été réalisée avec la DDETS, à destination des bailleurs sociaux. A compter du premier semestre 2024 un travail partenarial avec les 4 bailleurs sociaux du département est à organiser. Ce partenariat a vocation à coordonner l'instruction des demandes de logement social déposées par les ménages correspondant au public D (personnes sortantes d'hébergement ou de logement adapté) et K (personnes sans-abris ou dépourvues de logement) du PDAALHPD.

Le SIAO est missionné par la DDETS pour étudier les demandes de logement social de ces publics, hébergés en structure ou dépourvus de logement, et de labelliser celles évaluées comme étant prêtes à accéder au logement. En complément de cette labellisation, des rencontres régulières seront à organiser avec les bailleurs sociaux pour favoriser le traitement de ces demandes.

Je participe également, chaque mois à la commission de Réservation Préfectorale dans l'optique d'identifier les situations embolisées et être force de réflexion. Un temps de travail préparatoire à la commission entre le SIAO et la DDETS sera mis en place en 2024 en amont de chaque commission. Ainsi les demandes seront actualisées sur le volet administratif (via Imhoweb) et les prescripteurs sollicités pour les actualiser si nécessaire. Ce travail favorisera aussi le lien entre les divers acteurs pour fluidifier les orientations et parcours des personnes.

Mes perspectives en 2024

- Poursuivre l'enquête auprès des acteurs de l'IAE. À terme, le SIAO a vocation à favoriser la mise en lien des acteurs pour améliorer l'accès à l'emploi, souvent vecteur d'accès à un relogement pérenne.
- Investir les instances : CEJ JR/RHJ, CCP afin de faire vivre la mission Accès Logement auprès de l'ensemble des acteurs de l'AHJ
- Concrétiser la labellisation des demandes de logement social des publics D et K via la création d'instances régulières avec les bailleurs sociaux ainsi que les opérateurs de l'hébergement et du logement adapté.
- Participer au développement d'une sensibilisation, proposée par le SIAO, sur la thématique du logement.



5. Focus sur la mission "Emploi - CEJ JR"

Mise en place depuis mai 2023, la mission s'est structurée autour de trois axes principaux :

Suivi des jeunes sollicitant le SIAO

Un outil de suivi des jeunes sollicitant le SIAO de la Vienne via Excel a été créé. C'est une base de données qui permet de rassembler un maximum d'informations sur le parcours et le profil socio-démographique des jeunes qui sollicitent le service.

L'objectif de cet outil est triple :

- Faciliter le suivi individuel des jeunes de 18 à 25 ans repérés par le SIAO
- Produire des données statistiques sur le publics 18/25
- Analyser les besoins de ce public à partir des statistiques produites



FEUILLE DE ROUTE 2024 :

- Finaliser et mettre en route l'outil
- Assurer sa complétude
- Produire une V2 de la note d'analyse sur les 18-25 ans transmises fin 2023

Contribution à la création de lien entre le secteur AHI et le secteur de l'IAE

L'enquête sur les liens entre structures d'hébergement et structures d'insertion par l'activité économique a progressé vers sa phase 2. Suite aux rencontres avec l'INAE, un programme de rencontres va être élaboré pour interroger les acteurs de l'IAE sur le territoire. Au terme de celles-ci un rapport d'enquête sera rédigé par le SIAO sur les liens existants entre les structures d'hébergement et les structures de l'IAE (freins, leviers, propositions d'actions, etc.). Ces échanges ont également permis de concevoir un projet de formation destiné aux acteurs du logement et de l'IAE, visant à les sensibiliser aux spécificités de l'autre versant de l'insertion qu'ils ne maîtrisent pas pleinement (logement vers emploi et emploi vers logement). Ces journées de formation, prévues pour les 30 mai et 30 septembre, offriront une opportunité précieuse aux participants d'approfondir leur compréhension des enjeux liés à l'insertion par l'activité économique et au logement. Elles favoriseront également le partage de connaissances et d'expériences entre les différents acteurs, renforçant ainsi la coopération et la coordination des efforts dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Parallèlement à cela un projet de sensibilisation sur l'accompagnement global France Travail est en cours de préparation.



FEUILLE DE ROUTE 2024 :

- Finaliser l'enquête IAE/AHI
- Mettre en œuvre les deux journées de sensibilisation
- Concevoir la sensibilisation France Travail



Soutien à la mise en œuvre du dispositif CEJR dans la Vienne

En fin d'année 2023, deux réunions ont eu lieu à l'initiative du SIAO avec les porteurs de projet CEJR. L'objectif était de déterminer des modalités de travail entre nos services. Ainsi, il a été arrêté ce qui suit :

- Avec le Consortium sur Poitiers et Châtelleraut : mise en place d'un temps d'échanges mensuel sur les situations des jeunes repérés-accompagnés au regard du logement. L'objectif est d'identifier les difficultés et de réfléchir aux parcours hébergement/logement qui peuvent être mis en place. Ce temps a également pour objectifs d'échanger d'une part sur les différentes orientations sur le "dispositif tampon" porté par Poitou Habitat Jeunes et d'autre part sur les orientations du SIAO vers la RHJ au titre du contingent préfectoral.
- Avec la MJC de Montmorillon : une organisation similaire va être mise en place en 2024. Seule la temporalité des temps d'échanges sera différente. Ces temps auront lieu 3 à 4 fois dans l'année.

Nous envisageons par ailleurs d'associer le consortium aux maraudes afin de faciliter leur travail de repérage des jeunes mais également d'ouvrir le dispositif CEJ-JR aux jeunes rencontrés par le Samu social.



FEUILLE DE ROUTE 2024 :

- Investir les instances d'échanges avec les porteurs de projet CEJR
- Assurer les orientations vers le dispositif tampon de Poitou Habitat Jeunes
- Développer des maraudes partenaires avec le consortium
- Développer nos relations partenariales avec la MLI de Châtelleraut
- Assurer la mise en œuvre effective du contingent préfectoral en RHJ en lien avec la référente accès au logement
- Assurer la régulation du dispositif tampon

II. Le pôle veille sociale

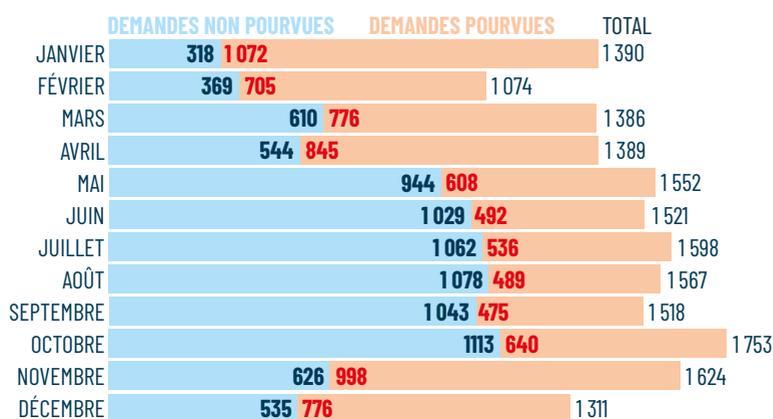


NB : Les données 2022 ont fait l'objet de vérifications et comportent une marge d'erreur importante qui ne permet pas de produire une comparaison avec les données 2023.

Tout au long de l'année, le pôle Veille Sociale du SIAO a en charge le recueil et l'évaluation des demandes d'hébergement, ainsi que l'orientation vers les dispositifs d'hébergement d'urgence du département. La plateforme téléphonique 115 est ouverte de **14h à 7h du lundi au vendredi et de 15h à 7h du samedi au dimanche**.

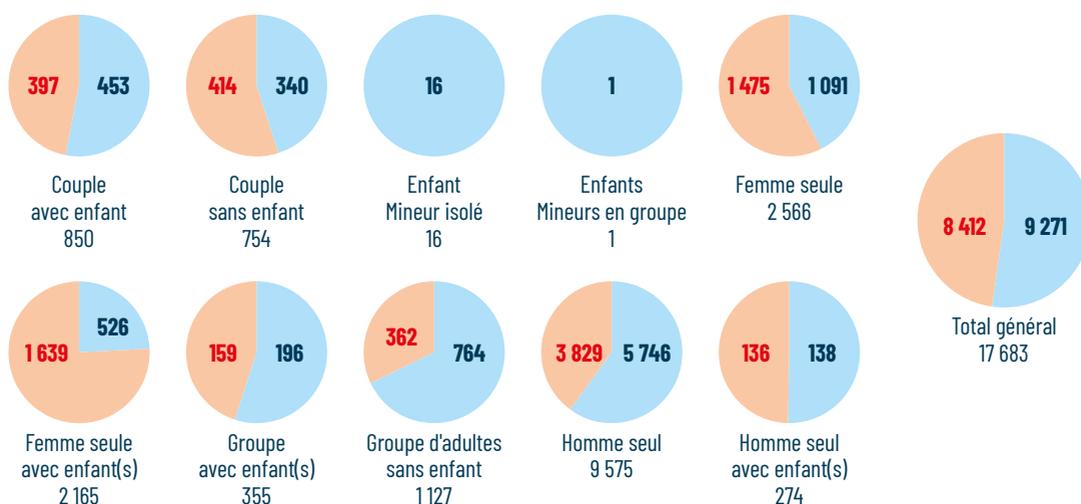
En 2023, le 115 a décroché **18 021 appels**, dont 96,4% avaient pour objet une demande d'hébergement. Au total, **47,57% de cette demande a été pourvue**.

Variation de la demande d'hébergement sur l'année 2023



Le taux de demandes pourvues sur l'année est en moyenne de 47,57%. Cette proportion connaît d'importantes variations sur l'année. Sur la saison hivernale, la mise à l'abri est supérieure à la demande non pourvue (de janvier à avril, puis en novembre et décembre). La période estivale connaît une demande constante et est marquée par une proportion plus importante de demande non pourvue. Ce contraste s'explique notamment par le déploiement des dispositifs hivernaux du mois de novembre au mois de mars.

1. Caractéristiques des ménages ayant recours au 115



Les hommes seuls sont largement majoritaires parmi les ménages sollicitant le 115. Ils représentent 54,15% des demandes.

La proportion de demandes pourvues est plus importante pour les ménages composés de femmes seules ou seules avec enfant.

Les demandes d'hébergement de mineurs seuls (isolés ou en groupe) n'étant pas prises en charge par le 115, les 16 demandes de mineurs isolés et l'unique demande de mineurs en groupe enregistrées sur l'année, n'ont pas été pourvues et ont été réorientées vers le Conseil Départemental.

2. Orientation et traitement des demandes

1 459

ménages différents ont sollicité le 115 pour une demande d'hébergement

2 199
personnes
différentes

530
mineurs
différents
24,10%

Réitération des appels par ménages

1 appel	533 ménages
2 à 10 appels	528 ménages
11 à 20 appels	148 ménages
21 à 30 appels	93 ménages
31 à 50 appels	68 ménages
51 à 100 appels	65 ménages
101 à 355 appels	24 ménages



115

18 021
appels

17 683
demandes
d'hébergement

9 271
demandes
non pourvues
soit **52,43%**

96,4%

8 412
demandes
pouvues
soit **47,57%**



102 783
nuités
pouvues

CHUS	17 814 nuités
DHU	41 929 nuités
Dispositif hivernal	5 993 nuités
Dispositif hôtelier	21 747 nuités
Dispositif VVC	15 301 nuités



1 459 ménages ont fait appel au 115 sur le département de la Vienne en 2023. Cette récurrence témoigne d'un besoin durable d'hébergement d'une part des ménages. Deux tiers des ménages appellent le 115 pour une solution d'hébergement moins de dix fois dans l'année. On observe une **réitération importante des appels pour une minorité de ménages** sur le territoire.

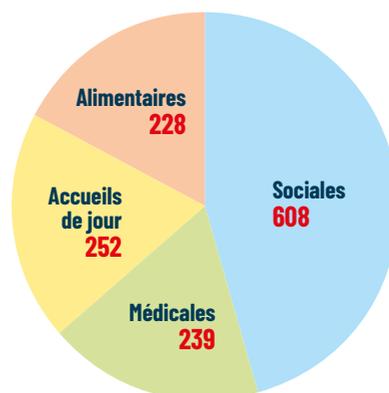
Le maillage des différents dispositifs d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri sur le territoire a permis de pourvoir 102 783 nuitées sur l'année, principalement sur la ville de Poitiers où se concentre la demande.

3. Le Samu Social

Le Samu Social organise des maraudes tous les jours sur **Poitiers** en alternant **maraude de soir** (17h00-00h00) et **maraude de jour** (13h00-17h30). Chaque mercredi, une maraude est également organisée sur **Châtellerauld** avec l'équipe de l'Unité locale. Le Samu Social peut également intervenir dans des **zones plus rurales** telles que Chauvigny, Loudun, Montmorillon, ... Ces maraudes sont organisées suite à des interpellations faites des partenaires (mairie, CCAS, ...). L'équipe de maraude se compose de **bénévoles** et de **salariés** : 3 maraudeurs le soir et 2 à 3 maraudeurs de jour.

En 2023, le Samu Social a organisé **409 maraudes** dont 49 à Châtellerauld, pendant lesquelles professionnels et bénévoles ont rencontré **7 313 personnes différentes** : 5438 hommes, 1436 femmes et 424 mineurs (accompagnés ou isolés). Sur ces 7 313 personnes rencontrées, plus de 5 000 d'entre elles étaient sans solution d'hébergement ou dans des hébergements précaires.

Le Samu Social réalise un travail important d'orientations vers les partenaires lors des maraudes : **1327 orientations** ont été réalisées au cours de l'année sur l'ensemble du territoire.



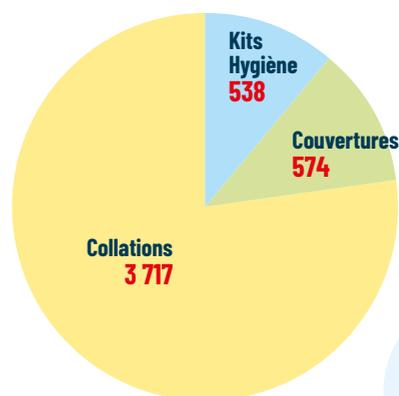
Répartition des types d'orientations opérées par le Samu Social



Lors de ces maraudes **4829 aides matérielles** ont été distribuées.

Certaines de nos maraudes sont aussi organisées en **partenariat avec des professionnels extérieurs** tels que la Mission Locale d'Insertion, les Lits Halte Soins Santé Mobiles d'Audacia, AIDES ou encore l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité du Centre Hospitalier Henri Laborit. Ces partenariats nous permettent de travailler sur d'autres dimensions telles que la santé physique, la santé mentale, la réinsertion par l'emploi, ...

Le Samu Social a également mis en place plusieurs actions de collectes en partenariats avec les clubs de basket et de volley de Poitiers. Ces collectes auront permis de récolter une centaine de couvertures à destination des personnes sans solution d'hébergement que nous rencontrons lors des maraudes. Une collecte de chaussettes a également été réalisée sur plusieurs jours au lycée du Bois d'Amour et a permis de récupérer une centaine de paires de chaussettes à destination du public que l'on rencontre.



Répartition des aides matérielles

4. Le point de vue de Lou Chaigne sur l'accompagnement des personnes en grande exclusion

"J'ai pris mon poste mi-octobre 2023 sur le dispositif d'accompagnement en tant que référente parcours des personnes en grande exclusion.

Ce dispositif consiste à accompagner le public précaire, en grande exclusion qui, aujourd'hui, ne dispose pas d'un accompagnement social adapté à sa situation ou son fonctionnement. Ainsi, via ce dispositif, un accompagnement social renforcé de la rue vers le logement est proposé.

Dans un premier temps je me suis attachée à rencontrer, connaître les personnes présentes sur l'espace public en participant aux maraudes du Samu Social. Ces premiers temps d'observation et de rencontres ont favorisé la prise de mon poste en douceur.

Ma participation aux différents séminaires, formations et temps de réflexion a permis de dessiner les contours et le cadre de ce dispositif.

Via les maraudes j'ai rencontré et écouté un certain nombre de personnes.

Ajouté aux réflexions en équipe, aux échanges avec les partenaires, j'ai débuté l'accompagnement global de certaines personnes, éligibles au dispositif.

Nous avons sollicité les personnes accompagnées pour créer nos outils, dans l'objectif de construire, améliorer et évaluer le dispositif. Ainsi, nous tenons à orienter nos pratiques professionnelles vers la valorisation de la participation des personnes et le développement de leur pouvoir d'agir.

Aujourd'hui, avec ma collègue Sarah, nous accompagnons 9 personnes. Les actions menées avec les personnes s'articulent davantage, pour le moment, autour du soin ou des démarches administratives. Ainsi, nous avons orienté et accompagné 2 personnes vers le soin en addictologie (hospitalisation, post cure, suivi ambulatoire). Nous accompagnons également la plupart des personnes lors des démarches administratives : accès aux droits, actualisation, demandes d'aide sociale et financière etc.

Par ailleurs, une partie importante de l'accompagnement est destinée à la création et au maintien du lien.

Il est à noter également que nous passons davantage de temps à chercher les personnes, élément que je n'avais pas en tête en prenant le poste et qu'il me semble important de notifier pour l'appréhension de ce public et l'organisation personnelle.

Après quelques mois d'actions sur ce dispositif, j'observe les plus-values suivantes : l'absence de contrat et la temporalité longue du suivi permettent de faciliter l'adhésion des personnes à l'accompagnement ; le temps pris lors des maraudes et lors de la pratique de l'AV permet également de favoriser la création du lien de confiance.

Aujourd'hui, nous avons orienté 1 personne vers le CHRS désormais sortie du dispositif. Nous avons également orienté 2 personnes vers les maison relais et 1 personne vers l'IML de la rue au logement.

À présent, nous nous attachons à poursuivre le travail de collaboration avec les partenaires de rue et du toit soit pour la pluralité de l'accompagnement soit pour favoriser l'entrée qualitative sur les dispositifs d'hébergement et logement."

Témoignages :

Jimmy : en réponse à un message que je lui avais laissé lui notifiant que j'aurai besoin de quelques jours pour me renseigner suite à une de ses questions *"si je peux avancer à ma vitesse, je te permets de le faire aussi"*.

Quelques chiffres :

- 8 personnes sur le dispositif
- 1 personne orientée en CHRS et sortie du dispositif
- 2 personnes orientées vers les maisons relais
- 1 personne orientée vers l'IML de la rue au logement
- 1 personne a un projet d'habitat alternatif
- 1 personne orientée (par sa tutrice) vers un EHPAD avec dérogation d'âge

III.



Le Pôle observation et actions transversales

1. Focus sur la mission parcours de rue et coordination du réseau des acteurs de la Veille Sociale

Pour la 2^e année de mise en œuvre de la mission du parcours de rue, l'extension des missions et du périmètre a permis d'asseoir et de développer différents axes.

Le développement d'une offre de "Sensibilisations" variée

Les sensibilisations déjà existantes en 2022 ont poursuivi leur chemin en 2023. Elles ont pour objectifs de :

- Sensibiliser les acteurs du social, bénévoles et salariés sur divers sujets en lien avec leurs activités, qu'elles soient bénévoles ou salariées
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs associatifs
- Favoriser la complémentarité des acteurs bénévoles et salariés
- Faciliter les orientations vers les différents dispositifs de veille sociale et d'insertion
- Favoriser le décloisonnement des pratiques
- Étendre l'implication dans la veille sociale des structures locales qui présentent les sessions et renforcer le partenariat des différents acteurs entre eux

Ainsi, ont été organisées :

- Sensibilisation "Laïcité" : 5 sessions organisées, 40 personnes sensibilisées
- Sensibilisation "Logement d'Abord-SIAO" : 6 sessions organisées, 65 bénévoles et salariés sensibilisés
- Santé mentale : 2 sessions organisées, 25 personnes sensibilisées

De plus en plus de structures se sentent concernées et sont demandeuses des thématiques de sensibilisations. Aussi, elles sont désormais ouvertes à un large panel de partenaires : ADAPGV, UDAF, CHU, Unité Locale Croix-Rouge, Restaurants du cœur, Secours Catholique, SPADA, CCAS de Poitiers et de Châtelleraut, MJC de Montmorillon, CHL, MLI, etc.). Nous en préparons donc des nouvelles sur des thématiques qui ont été demandées par le réseau :

- Les mesures de protection en partenariat avec l'UDAF,
- La Santé mentale en partenariat avec l'EMPP,
- L'Addictologie en partenariat avec AIDES et le CSAPA,
- La demande d'asile en partenariat avec la SPADA,
- Le rétablissement : "Relation de confiance" en partenariat avec le CHL

Projet "Le P'tit bain" : des sessions d'immersions de plus en plus prisées

Dans la même optique les immersions sont toujours appréciées et demandées. Nous avons travaillé pendant l'année 2023 sur l'intégrations de nouvelles structures dans ce projet : EMPP, Coallia, Ekidom, etc.

Près d'une trentaine d'immersions réalisées par le biais d'un site internet "Le P'tit Bain" qui permet aux salariés et aux bénévoles des structures de s'inscrire en toute autonomie. Nous avons donc amené toutes les structures à conventionner sur ce sujet-là avec le SIAO.



La participation des personnes accueillies et accompagnées comme fil rouge de l'année 2023

Dès le début d'année 2023, avec la participation à la plénière du CRPA porté par la FAS nous avons voulu investir la question de la participation des personnes. Nous avons donc souhaité soutenir le projet d'implantation d'un CDPA dans la Vienne par le biais de l'organisation de deux journées de rencontre avec les différentes structures du secteur AHI.

Ainsi, le 12 décembre dernier nous avons accompagné les délégués du CRPA et la FAS dans les différentes structures du territoire : CHRS les Herbeaux (Audacia), CHUS (Croix-Rouge française), pension de famille (UDAF), etc. Il nous semblait par ailleurs important de consacrer une 2^e journée pour le reste du département où nous sommes allés visiter la Ferme de l'Espoir, le CHRS Paul Painlevé (CCAS Châtelleraut), SISA, les pensions de famille Châtelleraut, Loudun et Montmorillon. Ces deux journées ont été rythmées par les échanges entre les personnes accueillies et les équipes autour des besoins et des envies de participation. Les deux objectifs majeurs de ces visites étaient de donner l'envie de s'investir dans le CDPA et de trouver une thématique commune amenée par les personnes rencontrées pour la première plénière. Ces échanges ont donc été un support pour la préparation de la 1^{re} plénière du CDPA en février 2024.

La coordination du réseau des acteurs de la Veille Sociale étendue à l'ensemble du département

La reprise et le développement des Comités de Veilles Sociales Locales de Châtelleraut et Poitiers ont mis en exergue des besoins communs comme l'interconnaissance, le besoin de formation, de sensibilisation et d'immersions. Cela a pu aussi mettre en avant le besoin de créer, pour Châtelleraut notamment, une Veille Sociale Situation qui pourra se développer sur l'année 2024, mais aussi de mettre en avant sur Poitiers des sujets phares comme la question de l'alimentation des personnes sans domicile, qui est souvent au cœur de nos discussions sur les veilles sociales locales.

Ces retours nous ont permis de débiter une expérimentation avec l'unité locale sur la mise en place d'une nouvelle aide alimentaire à destination des personnes à la rue (début de l'opération 23/10/23, lien entre Samu social/SAO et UL (lien avec CAPEE). Un bilan sera présenté au cours du 2^e trimestre 2024. Des bons ont été créés à destination des personnes à la rue pour leur permettre d'avoir une collation d'urgence via l'Unité Locale et plus seulement sur les maraudes de soir. Cette action à plusieurs objectifs :

- Ramener vers les structures de droit commun les personnes qui n'y vont pas pour bénéficier de prestations qu'elles n'ont pas (type domiciliation, distribution alimentaire...)
- Répondre à un besoin alimentaire d'un public qui n'accède pas aujourd'hui à ces droits
- Libérer du temps pour les maraudes quand l'alimentaire est la seule demande

Ces bons sont utilisables en trois fois ou en une fois dans la semaine. L'unité locale donne une (1 à 3) collation d'urgence que la personne peut consommer sans chauffer de manière directe.

86

Nous avons pendant cette année 2023 continué à structurer la veille sociale et nous nous sommes attardés plus particulièrement sur la veille sociale situation. Nous avons acté la cohorte de partenaires présents systématiquement lors de ces réunions :

- EMPP pour l'éclairage sur la santé mentale
- LHSSM pour le regard santé somatique
- La prévention de rue du CCAS pour l'aspect social et grande exclusion
- Le SIAO urgence (veille sociale) pour l'hébergement et logement et grande exclusion

Nous avons revu la fréquence de cette instance : toutes les trois à cinq semaines environ. Et nous avons décidé de créer une fiche technique veille sociale situation pour plus de lisibilité pour les partenaires. Et nous avons par ailleurs été sollicités pour de la "supervision" par le Secours Catholique suite à un incident de violence sur leur accueil de jour. Leurs difficultés nous ont amenés à nous repositionner et à être en proposition d'un nouvel espace. Nous avons donc décidé d'accoler (à la demande) selon le besoin, une veille sociale "retour d'expérience" pour débriefer des événements et situations complexes. Nous avons communiqué sur la saisine de cette instance. Tous les partenaires peuvent nous solliciter pour les ménages vus sur l'espace public en situation de grande exclusion.

Enfin, dans la continuité de l'étayage et du développement des dispositifs des accueils de jour nous avons créé un groupe de travail qui a pour vocation de structurer l'offre de permanences ou de "passage" partenariale sur le territoire. Dans un premier temps cette offre est travaillée plus précisément avec le Secours Catholique, et dans un second temps avec le Relais Georges Charbonnier.





39 rue de la Chauvinerie
86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 85 10

www.siao-86.org